

**CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
RÉUNION DU LUNDI 6 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND – Christophe BLANCHARD – Florence COLLARD – Nicole COTILLON – Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT – Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE – Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU – Chantal RATEAU

Était excusé :

Thomas POINT qui donne pouvoir à Olivier BERTRAND

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

I - Adoption du compte-rendu de la séance du 9 janvier 2023 ;

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - Compte rendu du COPIL et des Commissions ;

COPIL

Territoires Conseils

Une réunion bilan avec Territoire Conseils a eu lieu le 10 janvier avec Pierre François Bernard et Sylvain Baudet de la Banque des territoires. Une demande de rencontre a été envoyée à la Sous-Préfète, la Préfète, le Sénateur et le Député pour faire part de toutes les difficultés liées au service.

Gamme de produits et plateforme d'approvisionnement pour l'Épicerie

Distralis est d'accord pour nous approvisionner avec Ald'Ouest pour les produits d'épicerie générale (sec et frais). On ne passera donc plus par Super U.

Comptes

Les comptes de l'épicerie 2021 et 2022 ont été présentés et discutés.

Horaires d'ouverture

Une proposition est faite de décaler l'horaire de fermeture du matin à 12h30, mais cela suppose d'ouvrir plus tôt le matin.

Un entretien avec Dominique Deléglise a eu lieu le 18 janvier.

Plain D'liens

Une rencontre avec l'association nouvelle "Plain D'liens" aura lieu le lundi 27 février 18h30 en Mairie.

Dossier d'expropriation

Un nouveau juge a été nommé pour le dossier d'expropriation du bar/restaurant. Un échange téléphonique a eu lieu et un RdV a été fixé le 15 mars pour une visite sur site.

Marché de Noël

Le bilan de l'édition 2022 est très positif, que ce soit au niveau de la fréquentation, des exposants et du résultat financier.

L'APE et le Comité des Fêtes pourraient mettre en place un collectif pour la préparation de l'édition 2023. La municipalité continuerait à soutenir au niveau logistique.

Les autres manifestations ont aussi été évoquées (vide grenier et pique-nique communal). Plusieurs idées ont été mises en avant. Le Comité des Fêtes doit se réunir pour en parler.

Commission Vivre Ensemble

La commission s'est réunie pour préparer le repas des aînés (22 avril) et l'exposition peinture/sculpture/photo (13 et 14 mai).

Commission Patrimoine Bâti

Suite à un contrôle technique annuel, l'entreprise Gougeon a constaté un problème sur un moteur de balancier d'une cloche, et ont envoyé un devis pour le changer, pour un montant de 2 638,00 € HT.

Le conseil prend note de cette proposition mais préfère attendre avant de procéder au changement, la situation sera revue en cours d'année.

Pour vérifier les installations électriques et l'accessibilité handicapée de la MAM, deux devis ont été demandés (Qualiconsult et Socotec). Socotec a été retenue.

Commission Environnement

Plusieurs entreprises ont répondu pour la signalétique et le marquage sur le parking de la mairie. Les devis sont présentés. Quelques interrogations sont soulevées.

Ce point sera retravaillé en commission avant d'être présenté à nouveau au conseil de mars, avec le marquage de la salle de sports et la défense incendie si les devis ont été reçus.

III – Validation des restes à réaliser à fin 2022 ;

Tous les investissements ne sont pas payés au 31 décembre mais comme les devis ont été signés, il faut les reporter sur 2023.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider les restes à réaliser présentés.

IV – Coût de revient des services école/cantine et convention aux communes 2021/2022 ;

Une présentation est faite au conseil des charges de fonctionnement de l'école. Le coût de revient par élève pour l'année 2021-2022 est de 525,00 € pour un enfant d'élémentaire et 1 362,00 € pour un enfant de maternelle. Nous avons accueilli au cours de cette année scolaire 2021-2022, 12 enfants domiciliés dans des communes environnantes (Bressuire – Voulmentin – Argentonny). Une demande de participation aux frais de fonctionnement sera faite auprès de ces 3 communes.

La même approche a été réalisée pour la cantine pour évaluer le coût de revient d'un repas. Il s'élève à 6,10 € par enfant. Le coût demandé aux familles étant de 3,50 €, la commune garde 2,60 € par enfant à sa charge.

12 enfants domiciliés dans les communes proches ont utilisé ce service. Il sera demandé aux communes une participation de 1€ par repas et par enfant concerné.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour demander une participation aux communes concernées.

V – Ecole : remboursement ordinateur ;

Un ordinateur a été acheté par l'école, à La Boutique Informatique, pour un montant de 220,00 €.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour rembourser ce montant à l'école.

VI – Parcelle E280 de Mme GANNE ;

M et Mme Ganne sont d'accord pour vendre la parcelle E280 à la mairie pour 1,00 €. Les frais de Notaire seront à la charge de la Municipalité.

Cette situation devra repasser en conseil pour transférer cette parcelle du domaine privé au domaine public.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour acquérir cette parcelle E280.

VII – CDG79 : avenant mise à disposition de personnels intérimaires ;

Le Centre de Gestion a modifié sa grille tarifaire pour prélever 4,5 % des salaires bruts versés aux intérimaires mis à disposition à la commune. Un avenant à la convention est donc soumis à signature.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour signer cet avenant.

VIII – Horaires de l'éclairage public ;

L'éclairage public est actuellement réglé pour un allumage à 6h30 le matin et une extinction à 22h30. Certains membres du conseil jugent que les luminaires s'éteignent trop tard le matin et s'allument trop tôt le soir, alors qu'il fait déjà/encore jour. L'horaire d'extinction le soir est aussi source de débat, l'objectif étant d'éviter d'éclairer les rues lorsque ce n'est pas nécessaire, en assurant la sécurité des habitants. La discussion permet de constater que certaines zones de la commune ne s'allument et ne s'éteignent pas aux bons horaires depuis les travaux, alors que tout devrait être synchronisé.

La CETP va être contactée pour qu'ils nous précisent l'ensemble des fonctionnalités possibles avec les horloges, et faire l'inventaire des lampadaires qui ne sont pas encore équipés de LED.

Ce point sera redébatu lors d'un prochain conseil.

IX – Questions diverses.

Mme le Maire informe le Conseil que le montant de la contribution 2023 de la commune au SDIS s'élève à 9 802,59 €, somme entièrement supportée par l'Agglo2B qui possède la compétence statutaire.

Le dossier LEADER pour l'Épicerie a été accepté pour un montant total de 119 101,51 € (projet de réaménagement et de développement).

Mme le Maire va chez le Notaire le 15 février pour finaliser la vente du presbytère.

Le Maire,
Nicole COTILLON



Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD

